

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 4

Rubrik: Actes officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTES OFFICIELS

Dans sa séance du 4 avril, le Conseil fédéral a nommé :

1^o Chef d'arme de la cavalerie, M. Traugott *Markwalder*, colonel, d'Aarau, actuellement instructeur de cavalerie de première classe.

2^o Instructeur en chef de la cavalerie, M. *Wildbolz*, lieut.-colonel, de Berne, actuellement instructeur de cavalerie de première classe.

Le Conseil fédéral a nommé : commandant de la IV^e division d'artillerie de position, en remplacement de M. Ammann, démissionnaire, à disposition, M. Robert Scherrer, major, à Frauenfeld, actuellement deuxième officier d'état-major attaché à la V^e division d'artillerie de position; deuxième officier d'état-major de la V^e division d'artillerie de position, M. Charles Tiegel, major, à Zurich, attaché actuellement en la même qualité à la IV^e division; deuxième officier d'état-major de la VI^e division d'artillerie de position, M. Albert Gull, de Zurich, major, au dit lieu, actuellement en disposition, en vertu de l'art. 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale; deuxième officier d'état-major de la III^e division d'artillerie, M. Fritz Rothacher, à Saint-Imier, actuellement attaché en la même qualité à la II^e division.

En même temps, a été mis à la disposition du Conseil fédéral, en vertu de l'art. 58 de l'organisation, M. Edouard Werdenberg, major, à Bâle, actuellement deuxième officier d'état-major de la III^e division d'artillerie de position.

Le Conseil fédéral a nommé instructeur du génie de II^e classe : M. Charles Gilliéron (Vaud), premier lieutenant du génie, actuellement employé au bureau des fortifications du Gothard, à Andermatt.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral demande un crédit de 138 200 fr. pour construire, à Thoune, un atelier et un magasin destiné au dépôt fédéral de guerre et aménager l'ancien bâtiment du contrôle de la munition en un logement pour l'intendant du dépôt et installations diverses.

La loi fédérale (du 23 mars 1896) sur *les peines disciplinaires dans l'armée suisse* vient d'être publiée dans la *Feuille fédérale* n^o 14 et envoyées en consultation dans les communes. Délai d'opposition : 30 juin 1896.

La brochure in-quarto annuelle, intitulée « *Ordre de bataille der schweizerischen Armee* » vient de paraître à Berne, le 1^{er} avril 1896. Outre les récentes promotions et les transferts connus, nous y remarquons entre autres la répartition ci-après des officiers du corps d'état-major dans l'élite :